

Prix

812 € HT
(Frais CoNSOL 12 € HT
inclus)

Durée

1,5 jour

Inscription

lz@irepa-laser.com

Type

A distance

Depuis quelques mois, le soudage laser manuel révolutionne un pan entier des activités des chaudronniers, ferronniers et autres métiers des soudeurs. Ce procédé, de par sa facilité de mise en œuvre, a très vite été intégré dans les ateliers souvent au détriment de la sécurité des opérateurs et de leur environnement. Beaucoup d'informations, pas toujours précises et souvent fausses, circulent pouvant alors mettre en danger les utilisateurs. Il en est de même pour les applications de découpage laser qui utilisent des lasers parfois encore plus dangereux. Cette formation vise à établir une vérité sur les risques, et surtout à donner les éléments qui permettront de mettre en place des protections efficace et conformes.

■ Personnes concernées et pré-requis

Techniciens, opérateurs, soudeurs, utilisateurs d'appareil de soudage ou de découpage laser manuel.

Classes autorisées : Toutes les classes.

Cette personne est responsable de sa propre sécurité.

Aucun pré-requis.

■ Programme

- Principe et propriété de l'émission laser
- Les lasers en soudage et découpage laser
- Les effets biologiques
- Risques associés à la mise en œuvre d'un laser manuel
- La classification
- La réglementation
- Les mesures de prévention
- Principes de protection
- Les protections individuelles et collectives
- Validation des acquis

Références

- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
- Normes EN 60825-1
- Normes EN 60825-4
- Normes ISO EN 11553-2

■ Objectifs

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers
- Respecter et analyser les consignes de sécurité propres aux appareils laser manuels
- Adapter les moyens de protection et de prévention
- Mettre en place les moyens de protection
- Connaître et appliquer la réglementation
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement

■ Validation

Inscription au fichier CoNSOL des habilitations laser

Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.

Remise d'un certificat de réalisation Niveau PERL.

■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET